

(N° 52.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1883.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1883.

*(Voir les nos 120, XII, session de 1881-1882, et 73, session de 1882-1883, de la
Chambre des Représentants, et 49, session de 1882-1883, du Sénat.)*

Présents : MM. DEVADDER, ff. de Président ; TERCELIN, GRAUX, WILLEMS,
JANSSENS, BISCHOFFSHEIM et le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, Rap-
porteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1883 s'élève à la somme de 1,653.500 francs. Ce Budget, qui a été adopté par la Chambre des Représentants à l'unanimité des 92 membres présents, n'a donné lieu dans votre Commission des Finances à aucune observation; elle vous en propose donc l'adoption.

Le Rapporteur,
C^{te} DE GRUNNE.

Pour le Président,
DEVADDER.